## POLITIQUE CULTURELLE

Point 3.9 du programme 2013-2015

# Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles, CDAC



Jacques Cordonier président de la CDAC

#### **MANDAT**

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est chargée d'exécuter les décisions de la CIIP et d'assurer l'application de ces décisions dans les cantons. Elle étudie et propose à la CIIP des mesures de coordination ou des réalisations communes. Par le biais de la conférence suisse des chefs de service des affaires culturelles (KBK), elle est en lien avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec la Conférence des villes suisses. Lieu d'échange d'informations et d'expériences entre cantons, la CDAC permet de promouvoir une politique culturelle cohérente en Suisse romande.

### Soutien à l'édition, à la diffusion et à la promotion du livre sur le plan romand

Thèmes traités

Le programme d'activité 2013-2015 de la CIIP prévoyait en son chapitre 9, consacré à la Politique culturelle, un objectif intitulé Soutenir l'édition, la diffusion et la promotion du livre sur le plan romand dans le cadre d'une politique du livre.

Sur la base d'une étude demandée à Mme Carine Corajoud, remise en janvier 2015 (www.ciip.ch), la CDAC a élaboré des mesures en vue d'initier une « politique intercantonale de soutien à l'édition, au livre et à la lecture ». L'Assemblée plénière de la CIIP, lors de sa séance de septembre 2015, a adopté les actions correspondant à une première étape de la mise en œuvre de cette politique, actions qui portent sur trois axes:

- un soutien à l'édition à travers des conventions passées avec des éditeurs sur des projets de développement;
- une contribution à la mise en réseau et au développement de projets de promotion de la lecture à l'échelle romande;
- une aide à la mise en place d'un programme de formation continue à l'édition numérique pour les professionnels de la branche.

Ces trois lignes d'action sont inscrites dans le programme d'activité et dans les perspectives financières 2016-2019 de la CIIP. Leur opérationnalisation à partir de 2017 a été confiée à la CDAC.

## Recommandations relatives à l'acquisition de livres et d'autres documents par les écoles et les bibliothèques publiques

Désireuse d'apporter sa contribution au maintien et au renforcement du réseau de librairies en Suisse romande, l'AP-CIIP, sur proposition de la CDAC, a adopté une recommandation qui invite les cantons membres à prendre des dispositions – dans toute la mesure du possible et dans le respect des législations en vigueur sur les marchés publics – soutenant l'acquisition des ouvrages par les

#### Politique culturelle

écoles et les bibliothèques publiques auprès des librairies implantées en Suisse et, en particulier, dans leur propre région.

### Médiation culturelle et jeunes publics

Également inscrite au nombre des priorités politiques du programme d'activité 2013-2015 de la CIIP, le développement et la coordination de *la médiation culturelle destinée aux jeunes publics* vise à renforcer les liens concrets entre le monde de la culture et celui de l'école ainsi qu'à explorer le vaste champ extra-scolaire.

En complémentarité à l'étude, centrée sur le milieu scolaire, conduite par la conférence suisse des délégués cantonaux aux affaires culturelles (KBK), la CDAC souhaite approfondir, pour la Suisse romande, deux autres aspects: la médiation culturelle et l'accès à la culture hors cadre scolaire d'une part, et, d'autre part, les offres pour des publics qui ont moins facilement accès à la culture, en particulier les jeunes de 16 à 20 ans.

Pour gérer le projet, la CDAC a mis en place à fin 2015 un groupe de travail formé des responsables de la médiation au sein des services cantonaux de la culture. Au terme des travaux du groupe, la CDAC soumettra à l'AP-CIIP des recommandations, des propositions et un plan d'actions qui tiendront compte des possibilités de collaboration en vue de développer des dispositifs favorisant la dimension intercantonale de l'accès à la culture pour les jeunes.

## Dispositif de soutien à la création théâtrale Label+ théâtre romand

Afin de contribuer au développement d'un pôle culturel fort en Suisse romande, le dispositif de soutien Label+ Théâtre romand (www.labelplus-theatre.ch) a été créé par la CDAC en 2010, avec le soutien de la CIIP. Le dispositif a pour but de promouvoir la création théâtrale professionnelle en Suisse romande, en favorisant la production de projets d'envergure, conçus en vue d'une large diffusion tant en Suisse qu'à l'étranger.

L'AP-CIIP avait convenu initialement que, au terme d'une phase pilote, la reconduction du projet ferait l'objet d'une nouvelle décision de sa part.

Comme elle s'est engagée à le faire, l'Association *Label+ Théâtre romand* a mandaté une entreprise spécialisée pour procéder à l'évaluation des trois premiers concours qu'elle a organisés. L'étude (www.ciip.ch) a démontré que le fonctionnement du dispositif est salué unanimement pour sa qualité, sa transparence et son efficacité. Il fait l'objet d'une très haute acceptation des partenaires. Le 17 septembre 2015, l'Assemblée plénière de la CIIP a ainsi décidé de prolonger le dispositif *Label+ Théâtre romand*.

S'appuyant sur les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation, la CDAC, réunie en Assemblée générale de *Label+ Théâtre romand*, a adopté en octobre 2015 une refonte du règlement du concours, afin notamment, d'accorder une importance plus marquée au potentiel de diffusion des projets soutenus.

## Demandes de soutien financier

La CDAC a examiné de manière coordonnée diverses demandes de soutien financier adressées aux institutions cantonales pour des réalisations ou manifestations culturelles diverses.

#### CDAC suisse et Office fédéral de la culture

Les dossiers et interventions au sein de la conférence suisse des chefs de la culture (KBK) ont été préparés et discutés dans le cadre des séances ordinaires de la CDAC romande, qui participe aux débats et prend activement part aux décisions de la conférence suisse. Joëlle Comé (GE) représente la conférence romande au sein du comité de la conférence suisse.

Par ailleurs, les membres de la CDAC sont actifs dans les groupes de travail du *Dialogue culturel national* qui, sur des thèmes spécifiques (littérature, participation culturelle, musées, etc.), réunit des représentants de la Confédération, des villes et des cantons.

La CDAC a reçu le 19 novembre la directrice de l'Office fédéral de la culture, Isabelle Chassot, pour faire le point avec elle sur les dossiers bilatéraux. A cette occasion, la coordination des politiques de

# Politique culturelle

soutien au livre et à la lecture a été à l'ordre du jour, de même que la problématique d'une éventuelle reconnaissance du franco-provençal en application de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, qui pourrait impliquer des charges nouvelles pour les cantons romands.

La CDAC s'est réunie à cinq reprises en 2015 : le 6 février, le 30 avril, les 4 et 5 juin pour son séminaire annuel, le 2 octobre et le 19 novembre.

La CDAC

Présidence: Jacques Cordonier (VS).

Secrétariat: Patricia Taïs (SG-CIIP).

**Mutations:** Christine Salvadé a repris les rênes de la culture du canton du Jura en début d'année. Elle a donc rejoint la CDAC dès février 2015. Elle a remplacé Jean-Marc Voisard et a repris de son prédécesseur la vice-présidence de la CDAC pour 2015-2016.

L'Office de la culture du canton de Berne s'est réorganisé au cours de cette même année et a créé un nouveau poste de délégué aux affaires francophones et bilingues, qui sera confié dès 2016 à Jérôme Benoit, actuel chef ad intérim de la Section francophone des activités culturelles, et d'ores et déjà représentant du canton de Berne au sein de la CDAC.

Autre mutation au sein de la CDAC, Brigitte Waridel a fait valoir son droit à la retraite à fin décembre 2015, après vingt ans passés à la tête du Service des affaires culturelles du canton de Vaud (SERAC) et au sein de la CDAC. Nicole Minder, directrice du siège romand du Musée national au Château de Prangins, lui succède.